CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 janvier 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme BERNARD, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), M. BERTHIÈR (représenté par Mme BERNARD), Mme HERVIEU (représentée par Mme REVEL).

Membres excusés: (3) M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 22 janvier 2013

Délibération n°: 5-2013

Objet : Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et de Développement de l'Université de Bourgogne Convention de partenariat

> Dans le cadre du projet « Percuter pour apprendre », le Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et de Développement (LEAD) de l'Université de Bourgogne organise une activité musicale destinée aux personnes accueillies au Centre d'accueil de jour les Marronniers.

> Basée sur une étude scientifique visant à mesurer les capacités d'apprentissage, de mémorisation et motrices des personnes participantes, cette activité menée par le LEAD consiste à proposer à 5-6 volontaires de l'accueil de jour d'apprendre à reproduire certaines des chansons qui leurs sont présentées en groupe, en utilisant une « batterie-piano ». Les personnes sont ainsi invitées à répéter les gestes qui permettent de produire sur cette batterie l'air de la mélodie choisie.

> L'activité, prévue de début février à fin juin 2013, est assurée chaque semaine le vendredi après-midi par le directeur du LEAD, accompagné d'une musicienne en Master 1 de psychologie et d'un étudiant en thèse spécialisé dans la motricité.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le projet de convention de partenariat avec le Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et de Développement de l'Université de Bourgogne, jointe à la présente délibération,
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. CTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

Pour le Président et par délégation,

La Directrice Générale,







Receveur Municipal: 2



